

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. FOLLENIUS

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. SCHMIDT - Suppléant - , S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. E. WAGNER - Pouvoir à M. F. GERBER -, G. REUTENAUER, J.M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, MM. C. WINDSTEIN, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIÉ, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER-.

Délibération n°7 B : Demande d'un fonds de concours à la Commune de Neuwiller-lès-Saverne

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27 mai 2009,

Vu le bon de commande 05/2014/119/R pour des travaux d'éclairage public rue d'Ingwiller à Neuwiller-lès-Saverne,

Vu les factures n°90280758 et n° 90280811 du 15 mars 2019 relatives au solde de ces travaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* **d'ACCEPTER** de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne un fonds de concours d'un montant de **6 214,62 €** pour les travaux d'investissement en éclairage public que la Communauté de Communes y a réalisés en 2019 en solde d'un bon de commande signé en 2014 ;

* **de PRECISER** que le plan de financement de ces travaux d'investissement, est le suivant :

o Dépenses H.T. :	12 429,25 €		
o Recettes :			
▪ Communauté de Communes :	6 214,63 €	50 %	
▪ Commune de Neuwiller-lès-Saverne :	6 214,62 €	50 %	
	-----	-----	
Total :	12 429,25 €	100 %	

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président